

Concours photo
« Le Décllic de l'été »
Règlement

Le Studio Décllic organise un concours photo sur le thème « Le Décllic de l'été. »
Faites-nous vivre votre plus bel été en partageant les clichés qui le célèbrent.

Ce concours gratuit et sans obligation d'achat est destiné à mettre en valeur vos talents artistiques et partager vos meilleurs moments de vacances.

Déroulement :

Le concours aura lieu du 15 juillet au 30 août 2019 inclus et sera suivi d'une exposition photographique à la galerie Espace Décllic du 7 au 28 septembre 2019.

Les candidats souhaitant participer devront :

- 1- Suivre le compte Instagram @studiodecllic.
- 2- Publier leurs photographies au format carré sur Instagram avec le hashtag #concoursdécllicété.
- 3- Donner un titre ou légènder leurs photos.

Ce concours utilise Instagram comme support, mais il n'est aucunement lié ou géré par Instagram.

Le fait de soumettre une ou plusieurs photographies, engage le participant à accepter irrévocablement toutes les conditions du présent règlement.

Conditions :

- Les photographies doivent avoir été prises sur le thème : « Le Déclat de l'été ».
- Les photographies doivent être en format carré avec une résolution minimum de 2450 x 2450 pixels.
- 3 photos maximum par participant.
- Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires et auteurs de leurs photographies proposées et reconnaissent également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à leur diffusion.
Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des litiges et contestations éventuels.
- En participant, les candidats cèdent gratuitement aux organisateurs les droits de diffusion, de reproduction, de représentation, d'adaptation et d'exposition de leurs photographies et ce sur tout support et à durée indéterminée. Toute utilisation des photographies mentionnera le nom du participant ou son pseudonyme.
- Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite, ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.
La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.
- Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.
- En cas de force majeure les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Jury :

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par un jury représentant le Studio Décllic. (Les membres du jury ne peuvent participer au concours.)

Prix :

Une sélection sera opérée par le jury, et les meilleures photographies seront tirées et exposées, du 7 au 28 septembre, sur les murs de la galerie Espace Décllic. Chaque exposant emportera sa photo tirée en format 20 x 20 cm.

• Prix du Décllic :

Le gagnant de ce prix emportera un appareil photo Instax mini avec son lot de films.

• Prix du public n°1 :

Le lauréat du prix du public n°1 est celui qui comptabilisera le plus de « J'aime » sous son post au 27 septembre.

Le gagnant de ce prix emportera un agrandissement encadré de sa photo, en format 50 x 50 cm.

• Prix du public n°2 :

Le lauréat du prix du public n°2 est celui qui comptabilisera le plus de votes des visiteurs de l'exposition sur les murs de la galerie Espace Décllic.

Le gagnant de ce prix emportera un agrandissement encadré de sa photo, en format 50 x 50 cm.

L'exposition sera clôturée le 28 septembre et la cérémonie de remise des prix aura lieu à 18h.

Les dotations seront également annoncées sur les réseaux sociaux Studio Décllic.

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre prix.